

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 18 juillet 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil axé sur l'éducation,
la solidarité et l'urbanisme

M
Montpellier

Ce mardi 18 juillet 2023,
74 affaires sont inscrites
à l'ordre du jour du Conseil municipal.

SOMMAIRE

1 - Réalisation du pôle éducatif des Halles dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain du quartier de la Mosson.....	5
2 - Plan bien vieillir à Montpellier en vue de la candidature au label Ville Amie des Aînés.....	8
3 - Dotation politique de la Ville, convention d'attribution de subvention entre l'État, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier.....	11
4 - Acquisition d'un immeuble avenue de Toulouse pour créer une ouverture du parc Montcalm dans le cadre de la Cité Créative.....	15

1 - RÉALISATION DU PÔLE ÉDUCATIF DES HALLES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA MOSSON

► Affaire 1 rapportée par Maryse FAYE
Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à l'Urbanisme durable et à la Maîtrise foncière

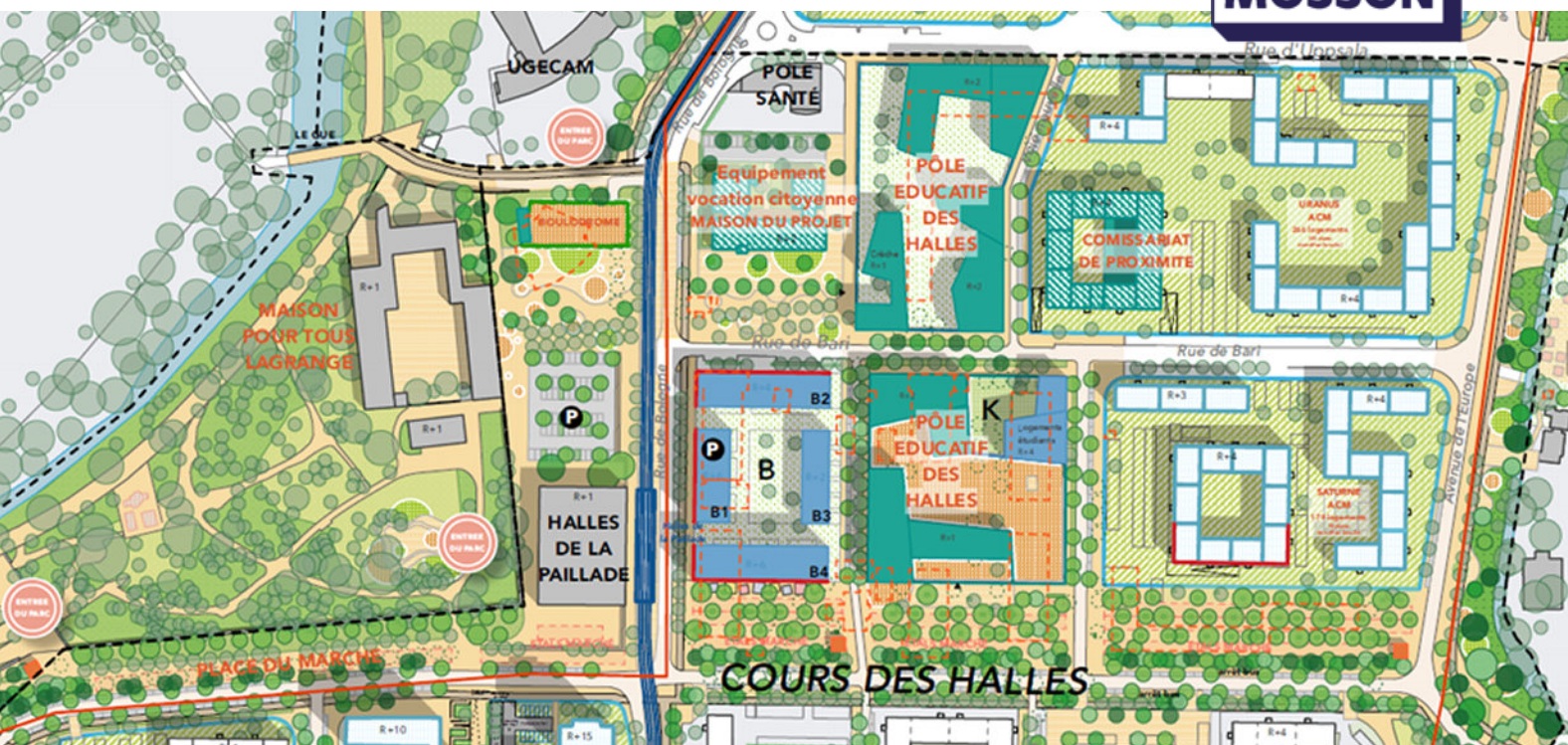
En vue de la réalisation du Pôle éducatif des halles, quartier de la Mosson, la Ville de Montpellier autorise la SA3M à entreprendre les différentes actions nécessaires à sa création.

Cette opération est inscrite dans la liste des 236 projets d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La création de nouveaux équipements, mieux intégrés à leur environnement et ouverts sur le quartier, constitue un des leviers d'attractivité par un changement d'image fort. Ces évolutions pourront être les supports d'une diversification de l'offre et de l'ouverture à de nouveaux usages favorisant la mixité sociale.

Un nouveau pôle éducatif au coeur du quartier transforme des halles

PROJET
MOSSON



L'ouverture de la tranche nord du pôle éducatif des halles est prévue en septembre 2025 et la tranche sud en septembre 2027.

- **Réviser la carte scolaire**

L'intervention sur l'offre scolaire et éducative doit être cohérente avec la stratégie de renouvellement urbain, notamment en matière d'ouverture et de désenclavement du quartier, de requalification et de diversification de l'offre d'habitat et de peuplement, pour une meilleure mixité sociale.

- **Ouvrir les équipements éducatifs et scolaires sur le quartier**

L'objectif est d'ouvrir ces équipements scolaires et plus particulièrement le pôle éducatif des Halles, **à de nouvelles fonctions et de nouveaux usages.**

Par exemple :

- Intégrer dans un lieu unique les différents temps de l'enfant, **afin de le prendre en charge dans sa globalité.** L'école devient un lieu de vie ouvert sur le quartier en proposant une diversité de services et en favorisant les liens avec les parents.
- Rendre les écoles attractives et innovantes : cours végétalisées, self pour les élémentaires, classes flexibles, cursus spécifiques...
- **Renouveler le rapport école-espace public :** cours scolaires au rez-de chaussée, adressage des pôles éducatifs sur les cours paysagers, création de « zones tampons » et de rues scolaires pour favoriser les rencontres.

- **Développer un projet pédagogique et éducatif innovant**

La stratégie scolaire et éducative du projet de renouvellement urbain doit être pensée dans une logique d'ensemble, à l'échelle du quartier. Cette approche globale est d'autant plus essentielle qu'il ne s'agit pas seulement d'améliorer l'offre scolaire, mais plus largement de restaurer l'attractivité du quartier dans son ensemble, au travers d'une intervention sur toutes ses composantes (trame urbaine, habitat, équipements etc.).

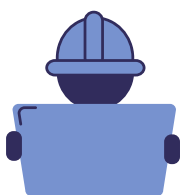
L'accent mis sur l'offre scolaire et éducative vise à ouvrir la fréquentation et faire évoluer l'image du quartier pour ses habitants, et plus largement ceux de la commune et du territoire intercommunal.

Définir une stratégie scolaire et éducative qui agisse durablement sur l'attractivité du quartier suppose, au-delà de l'intervention sur le bâti et la carte scolaire, d'agir sur l'offre de services scolaires (restauration scolaire), périscolaires et socio-éducatifs et l'offre pédagogique, le projet éducatif et le fonctionnement des établissements.

Pour chaque entité Nord et Sud :

- 7 classes maternelles
- 7 classes élémentaires et 8 classes dédoublées pour les CP et CE1
- 1 classe ULIS*, 1 classe UPE2A** et des locaux RASED***
- 1 BCD**** en maternelle et en élémentaire
- 1 salle de motricité et 2 dortoirs
- 1 salle d'arts plastiques
- 1 salle polyvalente de 250 m²
- 1 espace parentalité de 80 m²
- Un espace restauration avec un self pour les élémentaires
- Des cours végétalisées en rez-de-chaussée différenciées pour les maternelles et élémentaires, avec des espaces de jardins pédagogiques
- Des stationnements vélos pour enfants et adultes
- Bureaux, salle des maitres, salle de repos pour les agents
- Mais aussi : la crèche Louise Guiraud, un relais d'assistantes maternelles, des espaces sportifs, un espace parentalité, des locaux pour l'inspection de l'éducation Nationale et un centre médico-social.

unités localisées pour l'inclusion scolaire / **unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants / * Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté / **** bibliothèque centre documentaire*



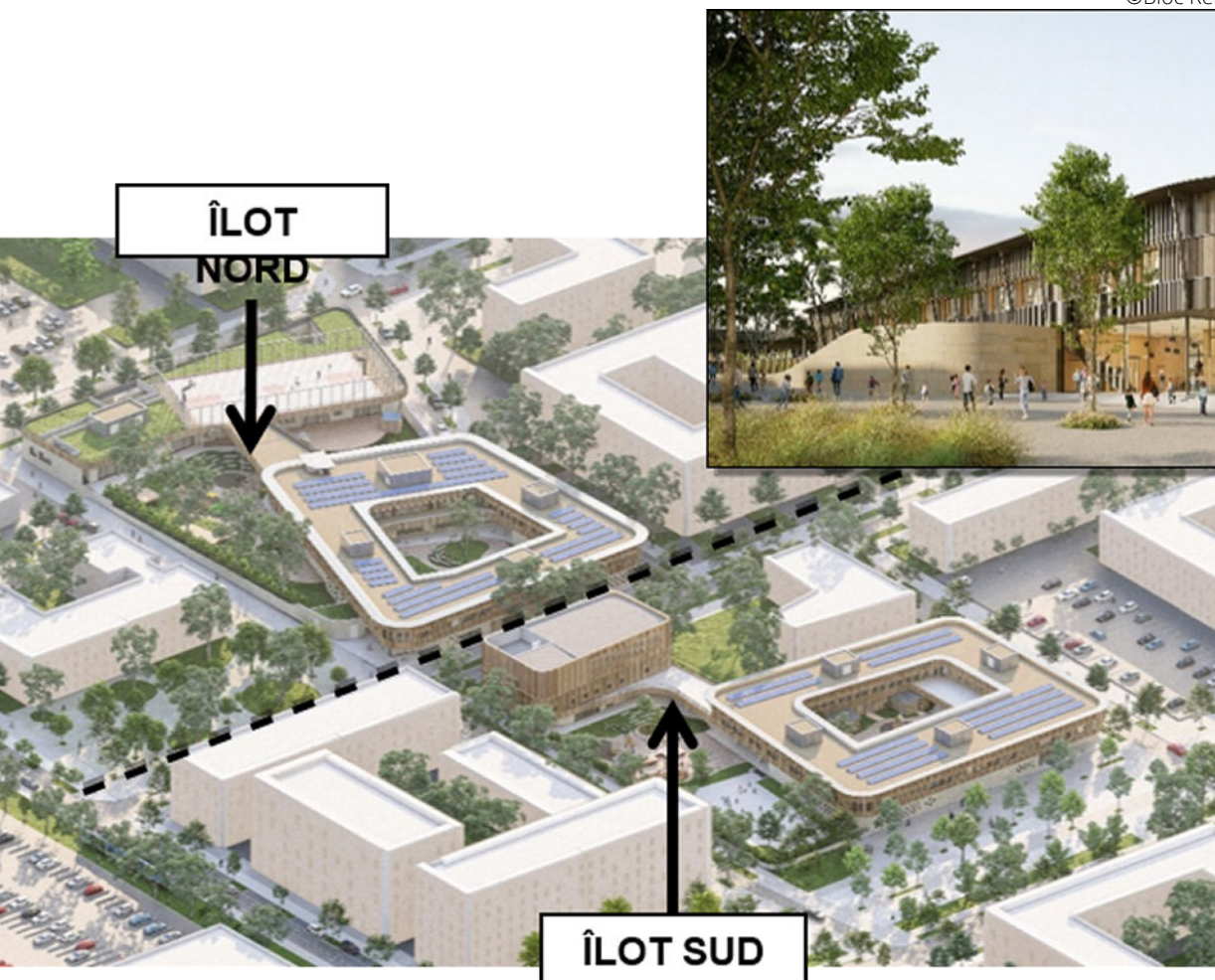
Coût : **55,7M€ TTC**

Subvention ANRU : **5M€**

MOA : **SA3M**

Architecte : **Boyer Percheron Asus**

©Bloc Rendering pour BPA Architecture



2 - PLAN BIEN VIEILLIR À MONTPELLIER EN VUE DE LA CANDIDATURE AU LABEL VILLE AMIE DES AÎNÉS

- Affaire 2 rapportée par Nicole MARIN-KHOURY
Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée aux Quartiers Croix-d'Argent, Près d'Arènes et aux Séniors

Partout dans le monde, le vieillissement de la population s'est accéléré avec pour conséquence un accroissement de la part des seniors. Cette transition démographique a un impact sur tous les aspects de la société. C'est pourquoi l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a décidé de s'engager pour la décennie 2020-2030 pour le vieillissement en bonne santé, défini comme « un état de bien être complet physique, mental et social ».

Ainsi, afin de favoriser le bien être des séniors, la Ville de Montpellier s'est engagée dans une démarche avec une vision à 360° aujourd'hui indispensable dans la mise en place d'une politique publique transversale visant à :

- Promouvoir une politique inclusive ;
- Permettre un vieillissement actif ;
- Lutter contre l'âgisme et favoriser la non-discrimination ;
- Faciliter l'accès à l'information face à la fracture numérique ;
- Lutter contre l'isolement ;
- Favoriser un environnement bienveillant qui accompagne la perte d'autonomie.

LE TERRITOIRE MONTELLIÉRAIN ET LES SENIORS



19%

de la population a plus de 60 ans aujourd'hui à Montpellier ce qui représente plus de 55 000 habitants dont 60% sont des femmes



1/3

des seniors vit seul



41%

Ces 10 dernières années, la population de plus de 85 ans a augmenté de 41% (soit trois fois plus vite que la population globale)

D'ici 2040

D'ici 2040, la part des seniors dans la population augmenterait de 50% (le phénomène est encore plus marqué pour les plus de 80 ans).

1/4

Chaque année 1/4 des nouveaux arrivants a plus de + 60ans



UN PLAN D' ACTIONS TRANSVERSAL

- **Faciliter le parcours seniors en associant les acteurs et les usagers**

Pour limiter les risques de rupture de parcours des seniors qui avancent en âge, la Ville contribue à faciliter l'accès à l'information et améliorer la diffusion de l'information, accompagne les accueils pour une meilleure orientation des seniors, facilite l'accès au numérique et lutte contre la fracture numérique, faciliter le repérage des fragilités, encourager la participation citoyenne des seniors et faire de Montpellier un acteur stratégique sur les questions de la longévité.

- **Construire une ville adaptée en diversifiant les formes d'habitats**

96 % des + 60 ans montpelliérains vivent à leur domicile et souhaitent y rester le plus longtemps possible et cela concerne encore + 75% des + 90 ans. Pour respecter leur choix, la Ville se positionne pour intégrer la dimension du vieillissement dans la politique d'aménagement de la ville et dans le cadre des projets de transformation urbaine et sociale des quartiers Mosson et Cévennes et le dispositif ANRU2 la question du vieillissement, faciliter l'adaptation des logements, promouvoir de nouvelles formes d'habitat et favoriser le vivre ensemble et le lien intergénérationnel et faciliter l'accès au parc social.

Dès 2023 il s'agit de favoriser les nouvelles formes de soutien et de solidarité sur le territoire avec :

- Mise en place de **colocations intergénérationnelles** avec ACM Habitat / CRIJ
- Mise en place de **colocations étudiantes solidaires** avec ACM Habitat / AFEV ou encore au sein des EHPAD du CCAS de Montpellier
- Développement de l'**habitat inclusif** notamment au sein de la future ZAC de la Cité Créative
- Démarrage des travaux de la future **résidence seniors** quartier Pompignane avec ACM Habitat





- **Construire une ville adaptée en facilitant le cheminement à travers la ville**

Les mobilités restent une clef dans le maintien du lien social et l'accès à tous les services pour éviter l'isolement. Que ce soit à travers la ville du Quart d'Heure ou les quartiers apaisés, Montpellier s'engage afin de mieux prendre en compte les besoins des seniors dans la définition des mobilités et valoriser leur expertise d'usage, sécuriser les déplacements, faciliter l'accès aux transports en commun pour les seniors et faciliter les mobilités douces.

Dès 2023 la sécurisation des déplacements des seniors passe par :

- La mise en place de la **brigade des transports** et la **brigade des nouvelles mobilités**
- La création d'axes structurants pour les vélos pour sécuriser les déplacements à vélo et piétons
- Des actions de **prévention routière** au sein des MPT et des clubs de l'Age d'Or

- **Vivre sa ville tout au long de sa vie en accédant à une offre de loisirs et de culture**

Plus d'un tiers des + 65 ans montpelliérains vit seul. Favoriser le lien social et intergénérationnel à travers l'offre de loisirs et de culture reste donc une priorité. C'est pourquoi, à l'instar de l'intégration des besoins des seniors et des publics empêchés dans la candidature de Montpellier Capitale Européenne de la Culture, la ville œuvre pour : faciliter l'accès à la culture pour les seniors et multiplier les actions d'aller vers, développer les partenariats entre les acteurs culturels et médico-sociaux pour favoriser l'accès des publics empêchés à la culture, faciliter l'accès aux loisirs et faciliter l'accès aux activités physiques et promouvoir l'activité physique adaptée.

Dès 2023 :

- Multiplication des bilans et ateliers prévention des chutes par le CCAS en partenariat avec le CHU / UFR STAPS
- Inauguration en juin d'un tiers lieu culturel au sein de l'EHPAD Françoise Gauffier en créant Pass'Âge des arts
- Une candidature inclusive de Montpellier Capitale Européenne de la Culture prenant en compte le besoin des seniors et des publics empêchés

- **Vivre sa ville tout au long de sa vie en préservant sa santé comme un état de complet bien-être**

L'enjeu désormais n'est plus de gagner des années d'espérance de vie mais bien de mieux vivre ces années gagnées afin d'améliorer la qualité de vie des seniors, de leurs familles et des communautés dans lesquelles ils vivent.

Montpellier a signé son Contrat Local de Santé le 19 octobre 2022 qui a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire et aux besoins. Il doit notamment permettre également pour les seniors de faciliter l'accès aux soins pour tous, renforcer les actions de prévention et multiplier les actions d'aller vers.

Toutes ces actions contribuent à un objectif global, universel et intergénérationnel : le vivre ensemble

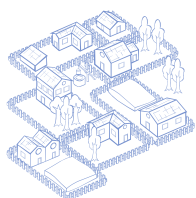
Montpellier est une ville inclusive, solidaire, fraternelle et intergénérationnelle. Elle valorise l'utilité sociale des seniors, s'engage dans une démarche Ville Amie de tous les Ages et aménage des espaces de rencontre pour favoriser le vivre ensemble et rendre l'espace public aux usagers.

Dès 2023, le Parc Tastavin sera rénové en concertation comme un modèle de parc intergénérationnel avec : des zones de rencontre, un espace de convivialité et une aire de pique-nique avec un mobilier urbain adapté aux enfants et aux seniors, une place du marché comme un lieu de vie, des zones d'ombrage, l'implantation de fontaines à eau et sanitaires, un cheminement de santé et une aire de jeux universels et inclusifs.

3 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE, CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ENTRE L'ÉTAT, MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET LA VILLE DE MONTPELLIER

► Affaire 20 rapportée par Mustapha LAOUKIRI,
Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à l'emploi et à la création d'entreprises

La Ville de Montpellier a reçu, pour l'année 2023, une dotation Politique de la Ville de l'État d'un montant de 4 684 440€ et ce, pour financer des programmes opérationnels définis et inscrits dans le Contrat de Ville de Montpellier Méditerranée Métropole et qui se tiennent sur le périmètre des 12 quartiers prioritaires de la ville.



7 quartiers sur 12 concernés par au moins 1 projet



3,9 M€

attribués à la Ville de Montpellier pour le financement de 19 projets dont 2 de fonctionnement



741 000€

attribués à la Métropole de Montpellier pour le financement de 7 projets dont 2 de fonctionnement



76

de l'enveloppe sont affectés à des opérations concernant les écoles



6%

de l'enveloppe sont affectés à des opérations concernant les équipements sportifs de proximité ainsi qu'au remplacement de la flotte bateau "Optimist" du Lac Garrigues-Mosson

Proposition de la répartition de la dotation Politique de la Ville 2023

Proposition répartition DPV 2023							
Intitulé du projet	Quartier	Maître d'ouvrage	Date démarrage	Date fin	Coût prév. HT	Part DPV (%)	Montant DPV
Opérations à maîtrise d'ouvrage Métropole							
<i>Investissement</i>							
Aménagement des parvis et cheminements piétons pour le nouveau groupe scolaire des Halles et l'équipement Gisèle Halimi	Mosson	Métropole /SA3M	sept-23	Déc. 25	1 486 601	31,40%	466 792,71
Aménagement du square de Louisville	Mosson	Métropole /SA3M	sept.23	sept.24	600 000	30%	180 000,00
Aménagement transitoire du Parvis PEIRESC - Avenue Louis Ravaz	Cévennes	Métropole /SA3M	juil-23	oct.24	80 000	30%	24 000,00
Aménagement transitoire secteur aqueduc / Parvis école	Cévennes	Métropole /SA3M	sept.23	nov. 24	100 000	30%	30 000,00

Proposition de la répartition de la dotation Politique de la Ville 2023 (suite)

Aire libre – Grand Mail	Mosson	Métropole /SA3M	sept.23	Déc.23	87 370	12%	10 484,40
Fonctionnement							
Série documentaire ANRU MOSSON	Mosson	Métropole /SA3M	2023	2023	38 475	52%	20 007,00
Accompagnement des ménages mal logés	Mosson	Métropole /SA3M	2023	2023	51 400	20,45%	10 510,41
Sous-total Métropole					2 443 846		741 794,52
Opérations à maîtrise d'ouvrage Ville							
Investissement							
Aménagement et équipement de la Mission Locale	Petit Bard	Ville / SERM	juil-05	juil-05	140 000	80%	112 000
École élémentaire Joseph Delteil Remplacement des menuiseries de l'école	Petit Bard	Ville (éducation)	oct-23	Nov.23	226 000	30%	67 800
École élémentaire Galilée Remplacement des menuiseries de l'école	Mosson	Ville (éducation)	juil-23	Aout 23	194 000	30%	58 200
École élémentaire Louisville Remplacement des menuiseries de l'école	Mosson	Ville (éducation)	Juil.23	Aout 23	234 000 €	30%	70 200
École maternelle Jules Michelet Remplacement des menuiseries de l'école et du restaurant scolaire	Cévennes	Ville (éducation)	Juil.23	Aout 23	170 000	30%	51 000
École élémentaire Léon Gambetta Rénovation de la toiture	Figuerolles	Ville (éducation)	Juil.23	Aout 23	254 300	30%	76 290
École maternelle Francis Garnier Rénovation de la toiture	Figuerolles	Ville (éducation)	Juil.23	Aout 23	265 100	30%	79 530
Extension de l'école maternelle Dr ROUX	Gély	Ville (éducation)	mars-24	sept.26	3 600 000	45%	1 620 000
Extension et restructuration du	Petit Bard	Ville (éducation)	fév.24	Déc.24	2 300 000	45%	1 035 000

Proposition de la répartition de la dotation Politique de la Ville 2023 (suite)

Rénovation du groupe scolaire Marc Bloch	Mosson	Ville (éducation)	sept.23	juil-24	1 000 000	45%	450 000
Création d'un Playground tennis et un basket 3x3	Mosson	Ville (sports)	2ème sem. 2023	2ème sem. 2023	210 000	40%	84 000
Couverture d'un terrain de basket 3x3 (Proximité gymnase COUDERC)	croix d'Argent (quartier vécu)	Ville (sports)	2ème sem. 2023	2ème sem. 2023	83 500	40%	33 400
Création d'un Plateau sportif cité Gély	Gély	Ville (sports)	4ème trim 2023	1er trim 2024	145 186	25%	36 296,50
Transformation d'un plateau sportif en 2 terrains de basket 3x3	Près d'Arènes	Ville (sports)	3ème trim 2023	1er trim 2024	65 000	54%	35 100
CREATION DE TERRAINS DE BASKET 3*3 Jean BOUIN	Mosson	Ville (sports)	4ème trim 2023	4ème trim 2023	63338	54%	34 203
CREATION DE TERRAINS DE BASKET 3*3 Alain DELYLLE Cévennes	Cévennes	Ville (sports)	4ème trim 2023	4ème trim 2023	65 049	54%	35 126
Remplacement flotte bateau « Optimist » lac des Garrigues	Mosson	Ville (sports)	sept.23	déc-23	30 000	50%	15 000
<i>Fonctionnement</i>							
Lutte contre le racisme et les discriminations	Tous QPV	Ville (cohésion sociale)	2023	2023	35 000	50%	17 500
Renforcer les démarches d'aller vers en santé pour les populations fragiles par le déploiement d'une unité mobile de prévention santé	Tous QPV	Ville (cohésion sociale)	2023	2023	64 000	50%	32 000
Sous-total Ville					9 144 473		3 942 645,48
Total général					11 588 319		4 684 440
Montant total DPV 2023							4 684 440

4 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AVENUE DE TOULOUSE POUR CRÉER UNE OUVERTURE DU PARC MONTCALM DANS LE CADRE DE LA CITÉ CRÉATIVE

- ▶ Affaire 26 rapportée par Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

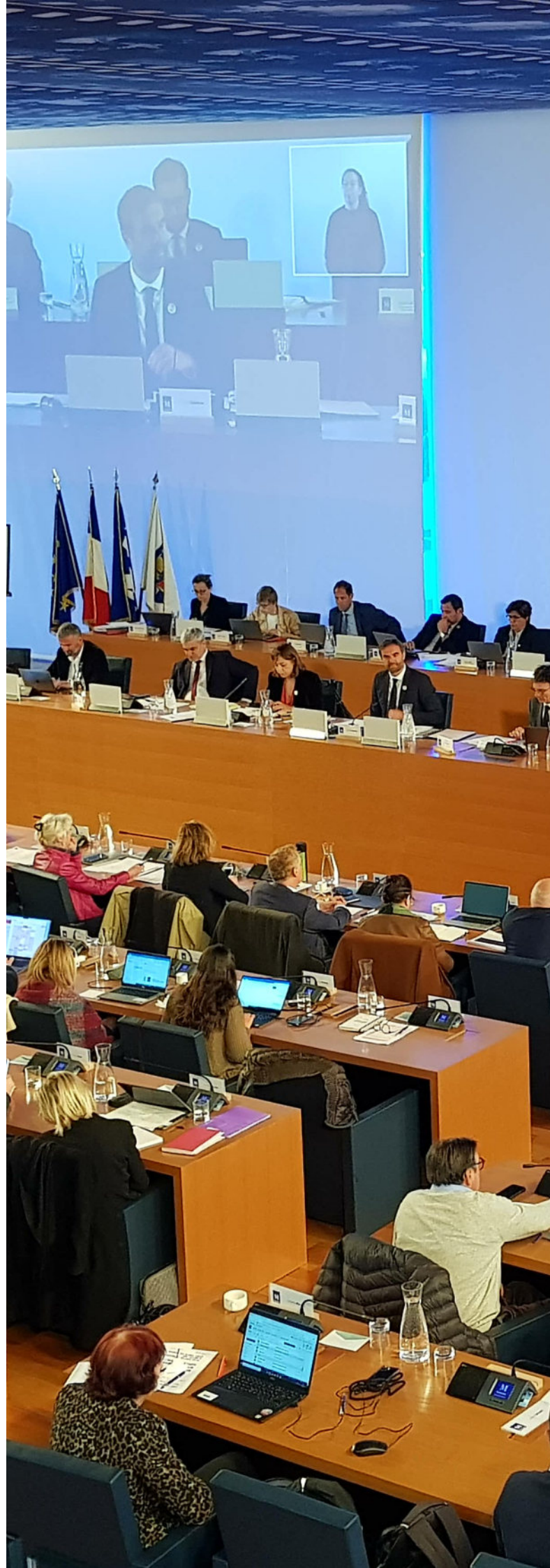
Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Cité Créative, un des principaux objectifs de l'aménagement projeté est l'ouverture du parc Montcalm sur l'avenue de Toulouse, visant à renforcer son attractivité et lui donner davantage de visibilité.

L'ouverture du parc nécessite la démolition de certains immeubles le long de l'avenue de Toulouse. Aussi, la Ville va acquérir, au prix de 90 000 €, le lot de copropriété n°3 de l'immeuble cadastré HZ n°45, situé 106 avenue de Toulouse à Montpellier, d'environ 47 m². Ce local est actuellement loué à une entreprise de déménagement dont le bail commercial arrive à échéance le 15 janvier 2026.

La Ville possède les autres lots de copropriété de cet immeuble.

Notes.....

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



CONTACTS PRESSE

Pauline CELLIER
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Sophie PEROUX-LEPAGE
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Nicolas PEREZ
Responsable du service presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 60 20 - 06 34 62 08 87
ni.perez@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr



newsroom.montpellier3m.fr